



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **13-09**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité Syndical  
Du 11 février 2009**

Le onze février deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation :** 29 janvier 2009

**Nombre de délégués en exercice :** 18      **Présents :** 14    **Votants :** 15

**Présents :** MMES BROUZET, DIDIER, MICHEL, MASTROMAURO, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE (2), MM BAFFERT, BOULARD, CARBONARI, GAUTHIER, GILABERT, JULLIEN, MOLINARO, REPELLIN,

**Absents excusés :** Mmes FRIER, CARRIER, MM COIGNE, ROUX

**Président de séance :** Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance :** Martine BROUZET

**Rappel du quorum :** 10

**Objet :** ETABLISSEMENTS SPORTIFS-

Reconstruction du gymnase A. Fleming de Sassenage : demande de subvention au Conseil général de l'Ière

**Rapporteur :** Guy JULLIEN

Le Vice-président expose :

- -Considérant la validation du PPI du SIRD pour les années 2006 à 2010 actant la reconstruction du gymnase A. Fleming de Sassenage
- Considérant que l'utilisation de cette salle **est d'usage scolaire pour 2/3 du temps** et associatif pour 1/3 du temps avec l'organisation de compétition de niveau régional.
- Considérant la concertation avec les utilisateurs du gymnase organisée par le SIRD et la ville de Sassenage en vue de l'établissement du programme. Groupe de travail composé des services du SIRD, des services de la ville de Sassenage, des professeurs d'EPS du collège et des associations sportives de la ville.

Le Comité syndical, lors de sa réunion du 12 novembre 2008, a validé le programme ci-joint et l'estimation financière de l'opération à 5 288 428 € HT

**1. Les objectifs** de l'opération sont retracés ci-dessous :

Cet équipement devra proposer une réponse urbaine et architecturale en conciliant des objectifs relevant des trois domaines : sportifs, social et urbain.

#### **1.1 Reconstruire un équipement existant**

- La capacité insuffisante du gymnase actuel pour la pratique de l'EPS par un collège 700. Manque de surface. Inadaptation du bâtiment aux pratiques sportives actuelles ( escalade, sports de combat, danse..)
- L'importance grandissante de la pratique de sports collectifs et l'insuffisance de créneaux horaires ont conduit le maître d'ouvrage à programmer ce nouveau plateau sportif.

#### **3.2 Réaliser l'intégration dans le site**

La ville de Sassenage projette, entre autre, l'extension de l'urbanisation des quartiers La Saulée et du Gua vers Les Marronnères et Le Néron au Nord Est de la commune, avec notamment la proximité immédiate d'ilots d'habitations.

Celui-ci devra s'intégrer dans ce nouveau contexte d'un part grâce à sa fonction sociale et d'autre part grâce à sa fonction urbaine dont le profil architectural devra s'accorder à l'échelle des habitations ainsi qu'au contexte environnemental naturel.

#### **3.3 Réussir la vocation de l'équipement**

La conception fonctionnelle et qualitative des espaces intérieurs et extérieurs de cet équipement incitera à la fréquentation de pratiques sportives . L'ambiance créée favorisera les rencontres, le voisinage des générations.

#### **3.4 Intégrer les performances demandées concernant la « Haute Qualité Environnementale »**

Ce projet répondra aux exigences spécifiques du maître d'ouvrage relatives à la qualité environnementale. Les principaux domaines pris en compte dans le programme sont :

Cible 1 - Environnement extérieur - relation harmonieuse des bâtiments avec l'environnement immédiat

**Traitement très performant**

Cible 3 - Environnement extérieur - chantier à faibles nuisances

**Traitement performant**

Cible 4 - Environnement extérieur - gestion de l'énergie

**Traitement très performant**

Cible 5 - Environnement extérieur - gestion de l'eau

**Traitement performant**

Cible 7 - Environnement extérieur - entretien et maintenance

**Traitement performant**

Cible 9 - Environnement intérieur - confort acoustique

**Traitement très performant**

(voir fiches d'exigences des cibles)

Le maître d'ouvrage attend de ce projet un outil de travail exemplaire, extrêmement performant tant au niveau de la qualité des ambiances de travail que de l'efficacité énergétique, notamment à travers la réduction maximale des charges d'exploitation.

Pour ces différentes raisons, un effort particulier en termes de pragmatisme et de qualité de conception globale sera demandée aux équipes de maîtrise d'œuvre.

### **3.5 Respecter le programme**

Respecter le budget du coût de la construction : 3 990 000 € HT (valeur novembre 2008)

Ce budget comprend :

- le coût de la construction du bâtiment
- les équipements fixes du bâtiment : tous les équipements spécifiques sportifs fixes dont le mur d'escalade rapporté, rideaux séparatifs plateau, sièges fixes, la signalétique pour l'ensemble de l'équipement, tous mobiliers fixes dans le hall, vestiaires-douches et autres locaux
- la déconstruction du gymnase existant avec tri des déchets
- les aménagements des abords, espace sportif de proximité, des parkings de surface, voirie interne au terrain, clôtures éventuelles

Respecter le planning de livraison de l'équipement sportif : la livraison du bâtiment doit être effective au 4ème trimestre 2011

et la reconstitution de l'espace sportif extérieur à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

**2. Les principaux éléments du programme** sont joints en annexe. En résumé, la surface utile totale du projet bâtiment est de **2260 m<sup>2</sup>** + 80 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures closes non fermées à laquelle s'ajoute également la reconstruction des terrains de sports extérieurs.

La consistance du projet comprend principalement :

- un plateau sportif 46 x 26 et ses annexes vestiaires, rangements,
- un mur d'escalade intérieur de 150 m<sup>2</sup> environ situé dans la salle annexe,
- des espaces de vie et de convivialité pour accompagner l'animation du lieu.

Le projet comprend la déconstruction du gymnase existant, l'aménagement paysagé dont l'implantation d'un espace sportif de proximité, les accès sur l'emprise du terrain ainsi que l'implantation de 30 parkings voiture et 5 parkings vélos.

-Chronogramme prévisionnel : durée de l'opération 22 mois à compter de la phase APS. Livraison prévue pour 4<sup>ème</sup> trimestre 2011.

Les éléments détaillés sont joints dans le programme de l'opération annexé à la présente délibération.

Dans le cadre de cette opération destinée essentiellement aux collégiens du collège Alexandre Fleming, le Comité syndical du SIRD sollicite Le conseil Général de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation départementale.

Le comité, après délibération,

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 12 février 2009  
Le Président,  
Michel BAFFERT